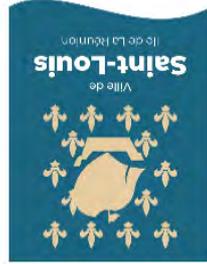


# Rapport sur la situation en matière de Développement Durable - 2022

*Ville de passion !*



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Regu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 974-219740149-20230331-DCM18\_2023-DE

## Table des matières

EDITO DE MADAME LE MAIRE.....	3
EDITO DE MADAME CAMILLE CLAIN .....	4
PREAMBULE.....	5
Sur le développement durable.....	5
Le développement durable à La Réunion.....	7
QUELQUES CHIFFRES CLES A LA REUNION .....	8
Le développement durable à Saint-Louis.....	13
AXE 1 : GOUVERNANCE .....	15
Création d'une entité dédiée au DD dans l'administration de Saint-Louis dans le cadre de la réorganisation des services .....	15
AXE 2 : MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC.....	16
Mise en place de la dématérialisation <i>e-administration</i> moins consommatrice de papier.....	16
Les services en ligne .....	16
La dématérialisation des actes d'urbanisme : 2022 l'année du déploiement .....	16
Bâtir une politique d'achat public fondée sur les ressources du territoire.....	17
Mise en place d'une politique de tri des déchets dans les services.....	18
Se Mobiliser pour participer activement à la nouvelle démarche lancée par l'Etat : le Fonds Vert. 18	
AXE 3 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT ENERGETIQUE .....	19
Poursuite de l'installation de centrales photovoltaïques dans les écoles et sur certains bâtis communaux.....	19
Développement du solaire thermique .....	20
Pose de bornes de recharges de voitures électriques .....	20
Etude de renouvellement du parc d'éclairage public plus économe.....	21
L'urgence du renouvellement du parc d'éclairage public sur la commune de Saint Louis.....	22
Lancement du processus de rénovation thermique des écoles.....	23
Intégration de la politique DD dans la révision du PLU.....	24
Gérer durablement le risque naturel du « recul du trait de côte » .....	26
Lancement des études pour l'écoquartier de l'Etang Bel Air.....	27
Poursuite des études sur le PAEN .....	28
Elaboration d'un plan vélo pour la ville de Saint-Louis .....	30
Amélioration du réseau de transport en commun et extension du TCSP.....	31
AXE 4 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT .....	32
Partenariat avec le Conseil Départemental sur le plan 1 million d'arbres (P1MA).....	32
Végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles.....	33



Penser les Petit Aménagements de Proximité (PAP) comme vecteur d'un aménagement durable .....	34
La réalisation de chantiers d'insertion .....	36
Lutte contre les dépôts sauvages et les VHU .....	37
Les dépôts sauvages .....	37
Les VHU .....	38
Bilan et évolution depuis 2 ans .....	38
Renforcement du partenariat avec le Parc National et l'ONF pour lutter contre les EEE dans nos espaces naturels .....	39
AXE 5 : RENFORCEMENT DE LA COHESION ET DE LA PROTECTION SOCIALE .....	40
Mise en œuvre de l'installation des maisons communales de proximité .....	40
Démarche pro-active en matière de logement d'urgence et de précarité .....	40
Le soutien au CCAS pour renforcer les actions sociales .....	41
Un projet phare : l'insertion par les projets d'aquaponie .....	41
Programme d'actions du contrat de ville en faveur de plus d'inclusion .....	42
Déployer la « Cité Educative » sur le territoire .....	44
AXE 6 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERENNE .....	44
Lancement avec la CIVIS de la création des nouvelles zones d'activités .....	44
Renforcement des dispositifs d'Economie Sociale et Solidaire .....	45
& Démarche de création d'emploi local et soutien à forts enjeux de développement local .....	45
La « Cité de l'emploi » comme vecteur d'un développement local durable .....	46
AXE 7 : EDUCATION ET SENSIBILISATION ECO-CITOYENNE DANS LES ECOLES ET LES QUARTIERS.....	46
Sensibilisation au tri des déchets dans les écoles .....	46
Lutte contre les dépôts sauvages .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Politique de prise en compte de l'errance animale avec les différents partenaires .....	48
PERSPECTIVES 2023 .....	48

## EDITO DE MADAME LE MAIRE

En 2022, nous avons connu 2 épisodes cycloniques à intervalle rapproché. Les dégâts ont été relativement limités et aucune disparition n'est à recenser sur notre commune. Nous avons eu de la chance...mais jusqu'à quand ?

Les effets du changement climatique se font de plus en plus ressentir... au 2<sup>o</sup> semestre 2022, le manque de précipitation est manifeste...impactant fortement les exploitations agricoles.

Plus que jamais nous devons nous mobiliser et agir ! Depuis 2020, la collectivité a conduit des actions sectorielles d'adaptation au développement durable. Si beaucoup a été fait, il reste énormément à faire, notamment en matière de transversalité et de suivi. C'est pourquoi, nous serons cette année en capacité de doter la collectivité d'une personne ressource pour accélérer la dynamique engagée et ce, dans le cadre de notre politique de modernisation, d'optimisation et de renforcement de l'appareil municipal.

Agir pour le développement durable, c'est intervenir dès maintenant mais c'est aussi préparer un avenir durable. C'est au travers de la révision du PLU et du projet de territoire qu'ensemble, nous façonnerons un développement urbain et socio-économique raisonné de notre Ville. Les grandes concertations à venir seront notre fil rouge pour y parvenir collectivement.

Je salue l'engagement et la mobilisation des agents qui doivent être moteurs dans le changement pour des pratiques plus durables. C'est un prérequis indispensable et la dynamique est là sous la houlette de Camille CLAIN, conseillère municipale et vice-présidente du Département, qui œuvre en interne, et avec l'ensemble des acteurs du territoire, pour donner corps à l'ambition que nous portons.

Je vous souhaite une bonne lecture, en aspirant qu'année après année, ce rapport développement durable s'enrichisse et génère une dynamique de transition responsable à l'échelle du territoire.

**Juliana M'DOIHOMA**

**Maire de Saint-Louis**

## EDITO DE MADAME CAMILLE CLAIN

Une crise après l'autre... après le COVID, voici venu le temps des tensions géopolitiques et énergétiques, et de son impact sur les échanges mondiaux. Voici venu, encore plus en ce début d'année, le temps de la crise sociale qui révèle les fragilités de notre société.

Le développement durable, dans toute ses composantes, doit nous permettre d'être plus solidaire, d'être plus fort et d'entrer en résilience dans ce monde en mouvement.

A l'échelle communale, nous pouvons agir, nous devons agir. Nous avons les cartes mains pour, avec vous, contribuer à changer la donne. Que ce soit dans notre quotidien ou nos modes de faire, chacun a un impact. Mais ces gestes aussi utiles qu'ils soient ne sont pas suffisants. L'action publique doit permettre de les accompagner et de les décupler pour maximiser les effets. Nous devons faire évoluer les référentiels des grands projets structurants... comme par exemple, nous le faisons avec la démarche Ecoquartier 2030 sur le quartier de l'Etang Bel Air.

Le développement durable c'est agir de manière circulaire, dans tous les domaines : transport, habitat, agriculture, insertion, économie, ... Et pour cela, nous devons bâtir une feuille de route et mobiliser les acteurs du territoire et les habitants... Ce sera le défi de cette année 2023 ! Cela nous permettra d'aller plus loin ensemble !

Une des priorités que je porte est celle du développement humain, car dans ce monde de fragilités et de tensions, nous devons créer les conditions d'un Bien Vivre Ensemble de Territoire. Il nous faudra notamment renforcer et optimiser les actions d'accompagnement de proximité.

Dans ce rapport vous découvrirez toutes les actions réalisées et celles engagées. Il reste beaucoup à faire...mais les fondations de notre action durable sont solides pour désormais déployer le développement durable à toutes les échelles.

Vous pouvez compter sur mon engagement sans faille, que ce soit ici à Saint-Louis, ou partout à La Réunion, pour défendre notre commune, notre authenticité et notre avenir durable. J'en suis certaine, nous avons les moyens de surmonter les crises actuelles et à venir et de bâtir un projet respectant et préservant les générations futures.

**Camille CLAIN**

**Elue déléguée au Développement Durable et à l'Economie Circulaire**

## PREAMBULE

### Sur le développement durable

Selon la définition donnée dans le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies (ONU), où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, le développement durable est *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*.

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution, avec la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle par la promulgation des lois « Grenelle I » et « Grenelle II » et l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable. C'est dans ce cadre que les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce document annuel est élaboré et présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

Ce rapport « développement durable » propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation et d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

L'appréhension du concept de durabilité s'est historiquement faite en France autour de l'interaction de trois dimensions :

- La préservation de l'environnement (ressources naturelles, climat, biodiversité, risques naturels...);
- La cohésion et l'équité sociale (épanouissement de tous, accès à l'emploi, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriales...);
- Le développement économique (activités humaines, libre circulation des personnes et des marchandises, répartition et accès aux richesses, responsabilité sociale et environnementale des organisations, économie verte...).

Cependant, la représentation des trois dimensions ou piliers du développement durable ne porte pas en soi des finalités à poursuivre. Par ailleurs, si un certain nombre d'acteurs a bien identifié les trois dimensions, elles ont malheureusement fait l'objet d'une interprétation juxtaposée négligeant ainsi le caractère transversal de ces dimensions et leur dynamique interactive.

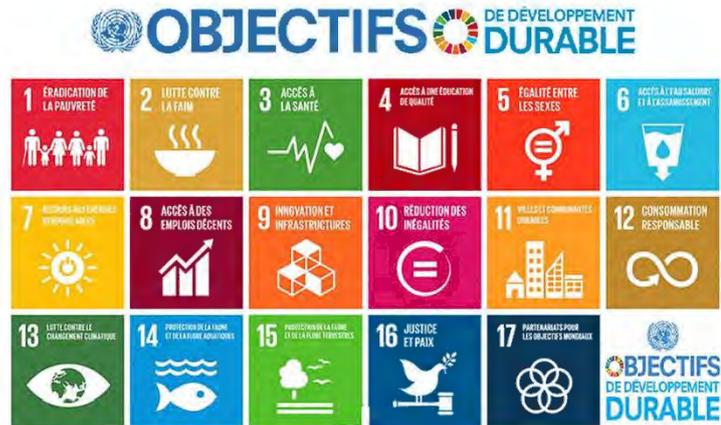
Ces difficultés ont entraîné la rédaction collégiale d'un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable (comme par exemple les Agenda 21) sur la base de textes internationaux relatifs au développement durable portés par les Nations-Unis, les États ou les pouvoirs locaux. Cinq finalités ont été retenues. Le code de l'environnement précise ainsi à l'article L.110-1 section III que le développement durable poursuit concomitamment et de façon cohérente les cinq engagements suivants :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;

- La transition vers une économie circulaire, fondé sur des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Au niveau mondial, les Nations Unies ont voulu faire du développement durable, le modèle de développement qui s'applique à tous et à ce titre, elles ont adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durables (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030. Ces objectifs de développement durable sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives.

Pour chaque ODD, ont été définies des cibles que l'on peut considérer comme des sous-objectifs. Elles sont au nombre de 169 et représentent des actions concrètes et spécifiques à mettre en place en vue d'atteindre les objectifs correspondants. Ces cibles ont été élaborées par les nations unies et peuvent concerner l'ensemble des pays membres, seulement les pays développés ou encore uniquement les pays en voie de développement.



## Le développement durable à La Réunion

Dans le monde, les températures augmentent depuis 50 ans, du fait d'émissions mondiales de gaz à effet de serre en constante hausse.

Sur l'île, la grande majorité de ces émissions provient de la consommation d'énergies fossiles (+ 60 % entre 2000 et 2019) pour se déplacer ou pour produire de l'électricité (71,8% en hausse de 3 points par rapport à 2020). Pour contribuer à limiter l'impact des activités humaines sur le climat, La Réunion s'est lancée dans la transformation de son mix électrique. L'objectif est qu'à court terme, l'électricité provienne uniquement d'énergies renouvelables en supprimant le recours aux énergies fossiles pour diminuer notablement l'émission de gaz à effet de serre. Renforcer le recours aux transports collectifs, l'émergence des véhicules électriques ainsi que le développement de modes doux, vont dans le même sens. Pendant la crise sanitaire, la diminution des déplacements a limité les émissions de gaz à effet de serre.

Si la population réunionnaise est en meilleure santé et est mieux logée que par le passé, les milieux naturels se dégradent malgré les mesures de protection des espaces et des espèces.

L'activité humaine produit aussi de plus en plus de déchets, qui sont encore majoritairement enfouis. Le tri, le réemploi et le recyclage se développent, et la quantité de déchets produits est amenée à diminuer, par la transition vers une économie circulaire.

La fin de la crise sanitaire a marqué une reprise de l'activité renforçant les externalités négatives pour l'environnement. Néanmoins, le déclenchement de la guerre en Ukraine début 2022 et les tensions sur les matières premières ont marqué un ralentissement de la dynamique économique mondiale qui pourrait infléchir ces trajectoires, positivement ou non selon les cas.

Il est, par ailleurs, constaté des épisodes cycloniques de plus en plus violents et l'Office de l'Eau enregistre des crues records observés depuis 35 ans.

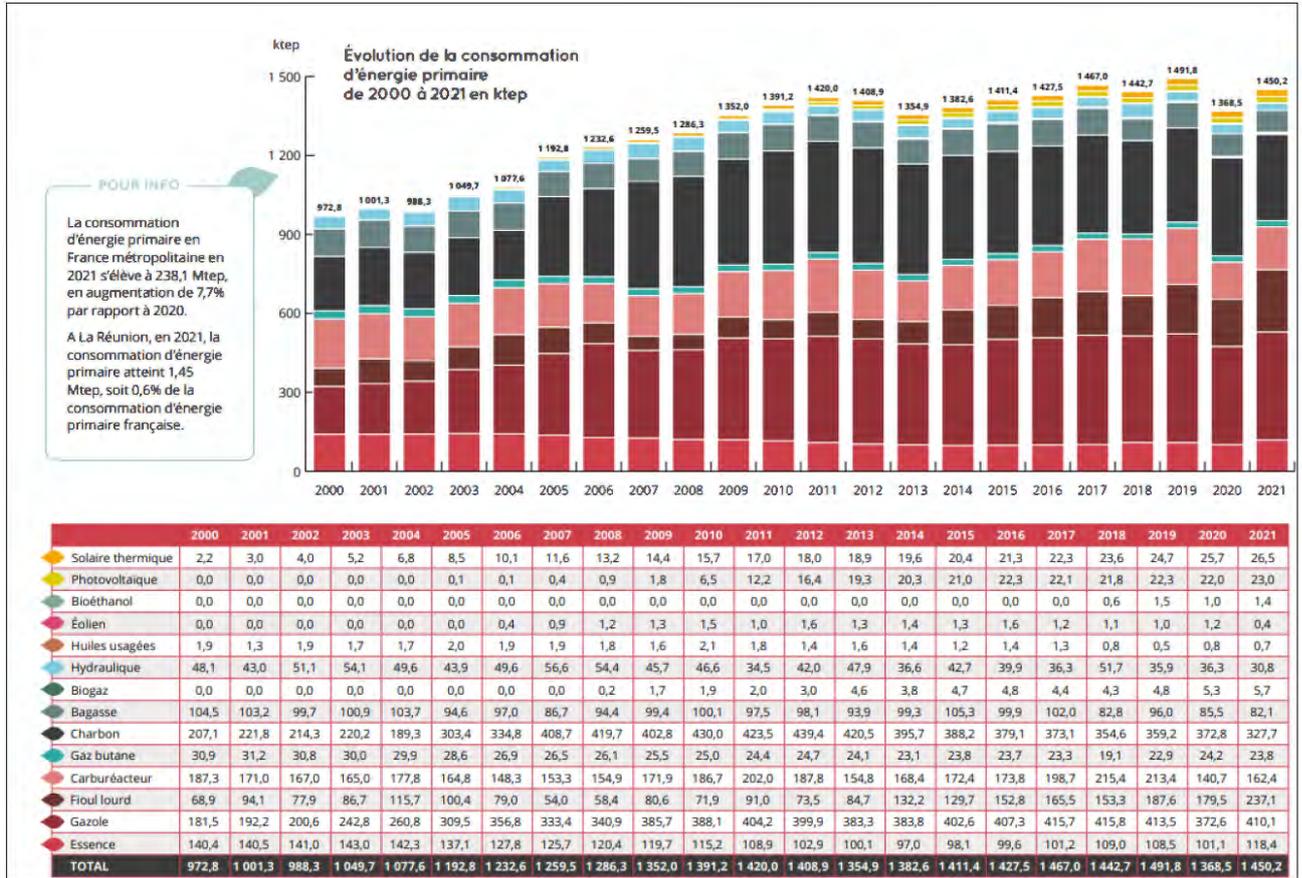


Source : [PHOTO LA REUNION 974 - Bing images](#)

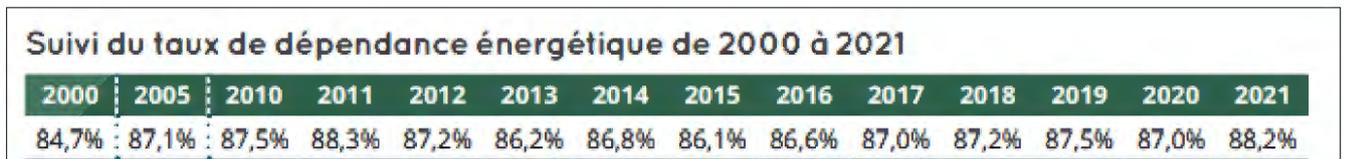
## QUELQUES CHIFFRES CLES A LA REUNION

### La lutte contre le changement climatique

La consommation d'énergie augmente fortement depuis 2000 à La Réunion. La hausse est due à la croissance démographique et à l'élévation du niveau d'équipement des ménages en automobiles et autres appareils consommant de l'énergie, mais aussi à l'accroissement du trafic automobile et des distances entre les lieux de résidence et d'emploi entre autres. La dépendance énergétique s'est accrue significativement en 2021, dans un contexte de fin d'épidémie de COVID-19.

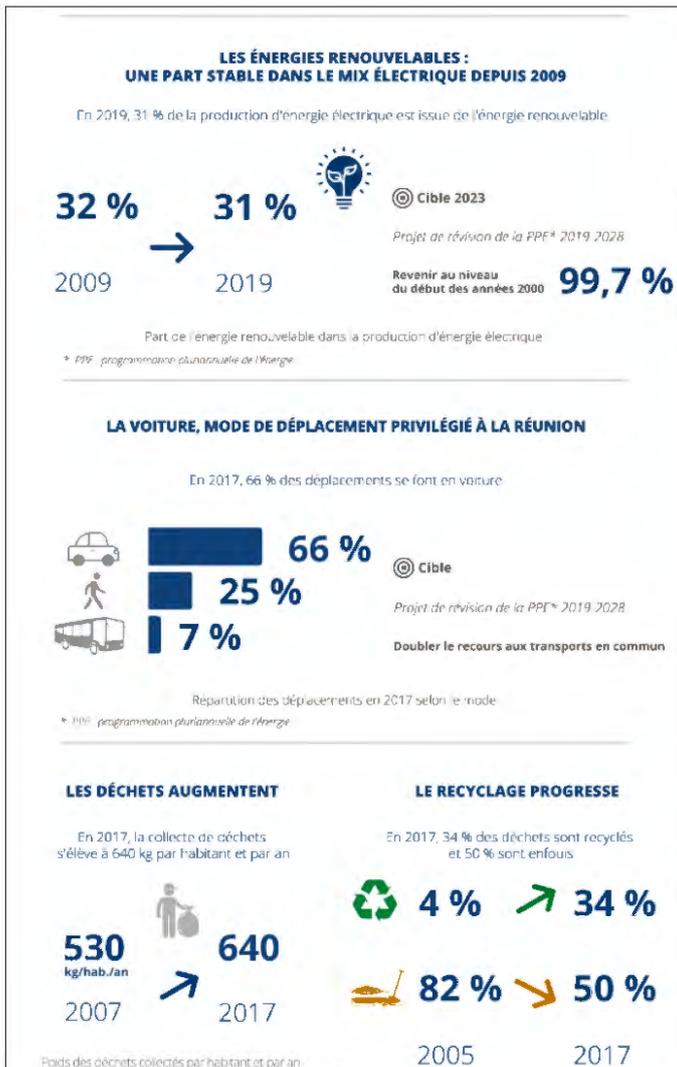
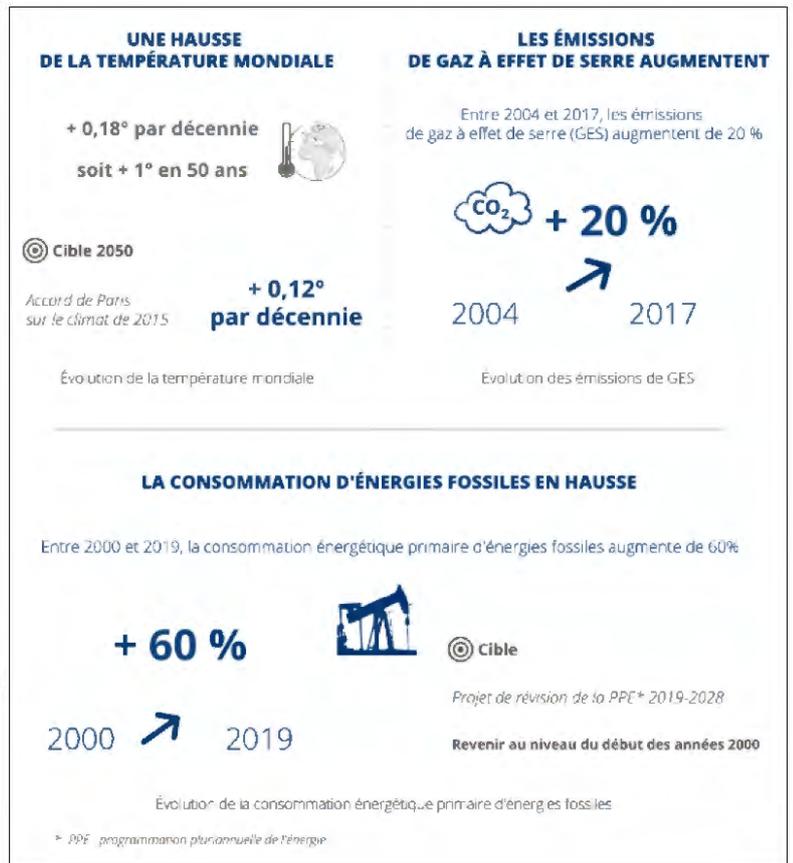


Source : Bilan énergétique de La Réunion, OER, SPL Horizon

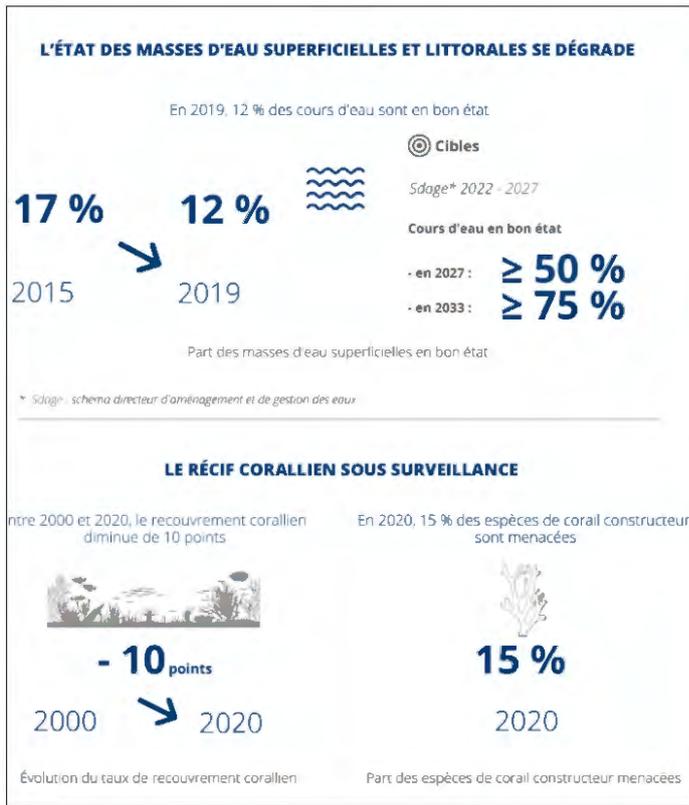


Source : Bilan énergétique de La Réunion, OER, SPL Horizon

Source : ODD à La Réunion – Analyse de l'évolution des indicateurs depuis 20 ans, DEAL et INSEE

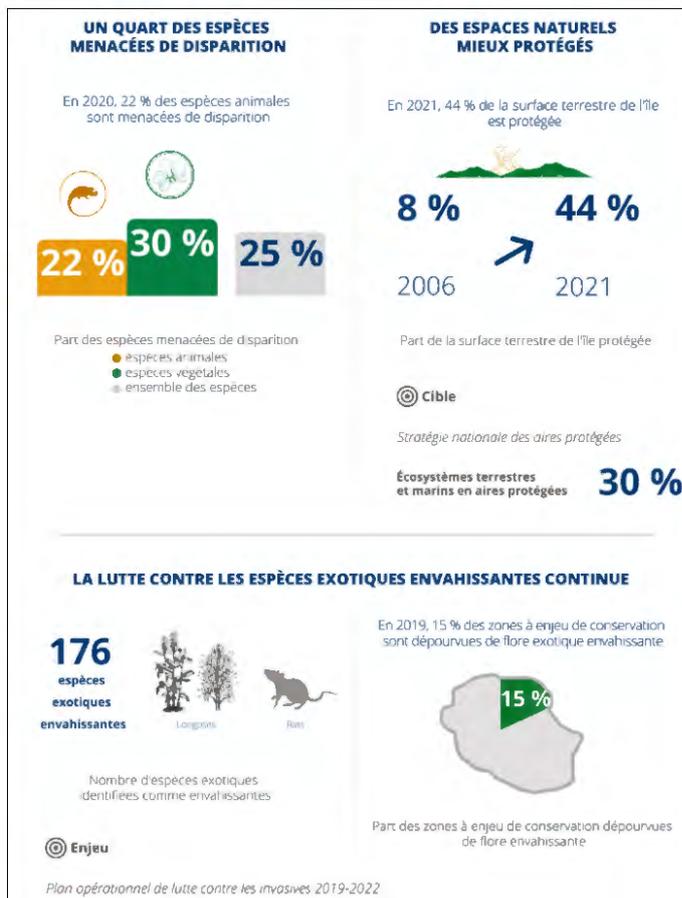


La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources



La transition écologique de La Réunion est indissociable de la préservation de la biodiversité riche de nombreux milieux naturels et espèces uniques au monde.

Cependant, un quart des espèces indigènes présentes est menacé de disparition. La préservation de notre biodiversité et la lutte contre les espèces envahissantes sont indispensables.



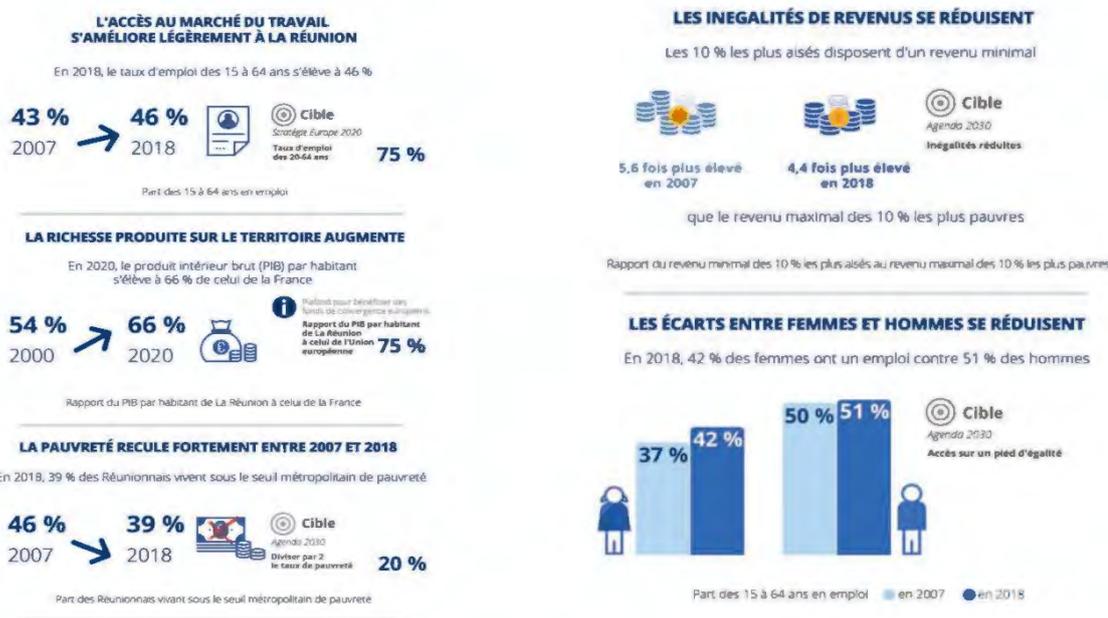
Source : ODD à La Réunion – Analyse de l'évolution des indicateurs depuis 20 ans, DEAL et INSEE

*La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations*

La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social.

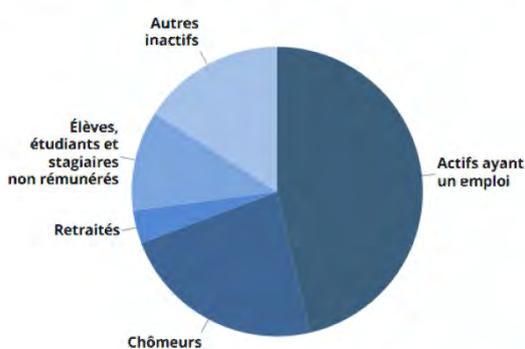
L'emploi à La Réunion reste faible : moins de la moitié des personnes en âge de travailler occupent un emploi. Néanmoins, l'accès au marché du travail s'améliore entre 2007 et 2018, grâce notamment au déploiement des contrats aidés. Aussi, la moitié des 18/25 ans ne sont ni en emploi, ni en études, comme il y a 10 ans.

Les inégalités de revenus se réduisent, en lien avec la hausse des revenus des ménages les plus pauvres, tout comme les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes (mais restent tout de même importantes, notamment au niveau professionnel).



Source : ODD à La Réunion – Analyse de l'évolution des indicateurs depuis 20 ans, DEAL et INSEE

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019



Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020



### L'épanouissement de tous les êtres humains

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires. Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre territoires, entre populations urbaine et rurale, entre classes sociales et catégories socioprofessionnelles, entre travailleurs et chômeurs...

Depuis le début des années 1950, l'espérance de vie a considérablement augmenté à La Réunion, mais cette hausse ralentit depuis 2011. En effet, les décès prématurés avant 65 ans restent plus fréquents qu'en métropole et certaines maladies chroniques comme le diabète sont plus répandues. Aussi, le système de santé doit aussi répondre au défi du vieillissement de la population.

#### DEPUIS LE DEBUT DES ANNÉES 1950, 30 ANS D'ESPÉRANCE DE VIE GAGNÉS

En 2020, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85 ans pour les femmes



Évolution de l'espérance de vie à la naissance

#### L'ESPÉRANCE DE VIE AUGMENTE MOINS VITE DEPUIS 2011

Entre 2011 et 2020, l'espérance de vie à la naissance s'allonge en moyenne de 1,9 mois par an pour les femmes



Gains annuels de l'espérance de vie à la naissance

#### L'OFFRE DE SOINS FACE AU DÉFI DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Entre 2018 et 2050, le nombre de personnes de 75 ans ou plus triplerait



Évolution de la population de 75 ans ou plus

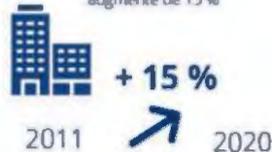
En 2019, à La Réunion, le nombre de lits médicalisés s'élève à 35 pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus



Part des lits médicalisés pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus

#### LE LOGEMENT SOCIAL TOUJOURS EN TENSION

Entre 2011 et 2020, le nombre de demandes de logement social augmente de 15 %



Évolution du nombre de demandes de logement social

#### LA TACHE URBAINE S'ÉTEND

En 2017, la surface urbanisée couvre 12 % du territoire



Part de la surface urbanisée

Source : ODD à La Réunion – Analyse de l'évolution des indicateurs depuis 20 ans, DEAL et INSEE

*La transition vers une économie circulaire, fondé sur des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

Renforcée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'économie circulaire participe à la mise en œuvre du développement durable dans un contexte de mutation économique.

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire.

Elle apparaît comme l'un des leviers possibles pour sortir de la crise économique et environnementale actuelle. Elle fait appel à la connaissance mutuelle des acteurs, à leurs flux de matières et d'énergie, à leur capacité à nouer des coopérations innovantes au plan local. Des plans d'actions sont en cours, au niveau national mais aussi au niveau local.

Elle nécessite de progresser dans plusieurs domaines :

- **L'approvisionnement durable** : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et à leur exploitation.
- **L'écoconception** : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- **L'écologie industrielle et territoriale** : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.
- **L'économie de la fonctionnalité** : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- **La consommation responsable** : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.
- **L'allongement de la durée d'usage des produits** par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.
- **L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets**, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.

## Le développement durable à Saint-Louis

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que les objectifs soient atteints, mais aussi pour se préserver et s'adapter aux transitions climatiques, sociales, environnementales, économiques et sanitaires.

L'évolution de la population de Saint-Louis est caractérisée par une croissance quasi linéaire depuis 1968. La population a été multipliée par deux entre 1968 et 2013, selon une dynamique comparable à celle de la Civis. La commune continue à gagner progressivement en population, en raison d'un solde naturel positif qui compense les pertes migratoires.



	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,8	0,7	2,1	1,7	1,7	0,8	0,1
dû au solde naturel en %	-2,5	-2,1	1,9	1,6	1,5	1,5	1,3
dû au solde apparent des entrées sorties en %	-0,6	-1,4	0,2	0,1	0,2	-0,7	-1,1

(source : PLH PILHI CiviS). Mais un ralentissement commence à être ressenti depuis quelques années. Cette transformation ne pourra se faire sans tenir compte des critères environnementaux et le caractère identitaire du territoire communal. L'enjeu pour la commune, c'est de se préparer à relever les défis de la transition énergétique et écologique, ce qui demandera une nouvelle culture managériale au sein de l'organisation municipale pour appréhender les projets en transversalité et activer les bons leviers, en mobilisant aussi les compétences communautaires.

Le présent rapport présente les actions menées par la collectivité en 2022 conformément aux axes inscrits dans le rapport de développement durable 2021 annexé à la délibération n°22 du 30 février 2022.

Dans une volonté de cohérence et de facilité de présentation, la finalité du développement durable visée est précisée pour chaque action et identifiée par les pictogrammes suivants :

FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 

FINALITE : LA PRESEVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES 

FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE 

FINALITE : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS 

FINALITE : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 

## AXE 1 : GOUVERNANCE

### Création d'une entité dédiée au DD dans l'administration de Saint-Louis dans le cadre de la réorganisation des services



En 2021, la réorganisation des services qui s'est traduite par un nouvel organigramme basé sur la cohérence du programme municipal a permis la création d'un poste de chargée de mission Développement Durable directement rattachée à la DGA du pôle Développement Territorial Durable.

La chargée de mission a pour missions principales de :

- Elaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer le projet de développement durable de la collectivité.
- Conduire des actions et des projets dans les thématiques en lien avec le développement durable et la responsabilité sociétale de la collectivité et de l'intercommunalité.

Ce poste avait été pourvu en octobre 2021 mais l'agent a quitté la Collectivité en Juillet 2022. Ceci n'a pas permis à la Ville de consolider et de déployer sa stratégie de développement durable. Toutefois, les missions ont pu continuer à se mettre en place au travers de la mobilisation de l'ensemble des services et directions, dont les critères d'action sont guidés par ceux du développement durable.

Ce rapport présente ainsi le bilan des actions menées en 2022 conformément aux axes inscrits dans le rapport de développement durable 2021 annexé à la délibération n°22 du 30 mars 2022. Il faut néanmoins constater que celles-ci ne sont pas à la hauteur de l'ambition portée par l'équipe municipale faute d'un agent dédié à ces missions de coordination et d'impulsion.

#### **Perspectives 2023**

- Relancer un recrutement pour un poste de chargé de mission Développement Durable et Proximité
- Poursuivre la réalisation d'un diagnostic précis permettant de mettre en exergue les spécificités du territoire au travers d'une analyse SWOT en s'appuyant sur l'ensemble des diagnostic conduits dans le cadre de différentes actions sectorielles de la collectivité et des acteurs du territoire.
- Définir une feuille de route détaillée annuelle et préciser les orientations et perspectives à horizon 2030.
- Définir des indicateurs d'objectifs et de suivi des actions menées et permettant une évaluation des politiques publiques menées.
- Mobiliser, fédérer et faciliter l'appropriations des actions engagées pour bâtir une approche transversale du développement durable associant l'ensemble des parties prenantes (agents, élus, habitants, acteurs locaux...).
- Préparer les premiers éléments du budget « vert » de la collectivité en vue de bâtir le bilan carbone de la collectivité

## AXE 2 : MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC

### Mise en place de la dématérialisation *e-administration* moins consommatrice de papier



FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples :

**- Pour les usagers :**

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;
- Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

**- Pour l'administration :**

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis aux services instructeurs, avec la suppression des étapes de ressaisie ;
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés) ;
- Une réduction des tâches à faible valeur ajoutée et un recentrage sur des missions d'animation, d'ingénierie et de conseil ;
- Une meilleure adaptation des services en cas de fermeture des guichets physiques.

#### Les services en ligne

Le site de la collectivité propose un certain nombre de services en ligne : demande de passeport et de carte nationale d'identité, inscription à la restauration scolaire ou à la garderie et aux activités périscolaires.

#### La dématérialisation des actes d'urbanisme : 2022 l'année du déploiement

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) répondent aux enjeux de simplification et de modernisation de l'action publique. Ils s'inscrivent dans une démarche qui vise à améliorer la qualité des services publics en optimisant les moyens.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022 le service urbanisme était opérationnel et en capacité de recevoir et d'instruire les demandes dématérialisées. Au 1<sup>er</sup> novembre 2022, 683 demandes en ligne ont été reçues sur un total de 1 557 (soit environ 44%) :

Certificat d'urbanisme	341 (40%)
Déclaration préalable	153 (50%)
Permis de construire	180 (50%)
Permis d'Aménager	3 (42%)
Permis de Démolir	6 (54%)

## Perspectives 2023

- Le chantier de la modernisation de l'administration se poursuit avec notamment :
- Le développement des e-parapheurs au sein de l'administration ;
  - Le renforcement de la communication assurant la promotion des différentes téléprocédures ;
  - L'installation d'un logiciel de gestion interne aux Services Techniques
  - Le déploiement des outils informatiques en lien avec un accompagnement à l'utilisation au sein des Maisons Communales de Proximité
  - La poursuite de la numérisation des écoles
  - La mise en œuvre de la dématérialisation de l'assemblée délibérante actée par le vote du Conseil du 27/02/2023

## Bâtir une politique d'achat public fondée sur les ressources du territoire



**FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**FINALITE : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**

Dans le cadre de la réorganisation et de l'optimisation de l'administration, la politique d'achat de la collectivité est en cours de refondation avec notamment pour objectifs de renforcer l'adéquation entre besoin de la collectivité et mobilisation des ressources du territoire.

Il s'agit ainsi de mieux connaître les compétences et les savoir-faire des acteurs économiques locaux et de communiquer sur les besoins de la collectivité. Cette démarche permettra de favoriser le secteur économique local générant ainsi une démarche vertueuse : création de valeur et d'emploi sur le territoire communal / limitation de la consommation énergétique (déplacement,...).

En 2022, dans le cadre du lancement du marché de denrées alimentaires, l'allotissement a été bâti pour optimiser les conditions d'accès à la commande publique par les agriculteurs locaux. Des séquences d'information et de partage avec les agriculteurs ont été organisées pour les sensibiliser à la démarche et construire la politique de sourcing.

## Perspectives 2023

- La poursuite de la démarche engagée sur les autres marchés publics et démarches d'achat de la collectivité

## Mise en place d'une politique de tri des déchets dans les services



**FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**FINALITE : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**

Cette pratique s'est développée de manière aléatoire dans certains services. Il est constaté que le défaut de suivi et de coordinateur transversal à l'échelle de la collectivité n'a pas permis de systématiser cette pratique et d'en tirer un bilan global. Néanmoins, des efforts ont été faits pour dissocier les déchets alimentaires des déchets bureautiques.

### Perspectives 2023

- Désigner un référent afin de permettre le développement de cette pratique dans la collectivité
- Initier des partenariats avec la Civis et/ou un centre de formation afin d'améliorer la sensibilisation des agents

## Se Mobiliser pour participer activement à la nouvelle démarche lancée par l'Etat : le Fonds Vert



**FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES**



**FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE**

Annoncé par le gouvernement en août 2022, le FONDS VERT, ou fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, est dès à présent opérationnel à La Réunion.

Au niveau national, le fonds vert est doté de 2 milliards d'euros de l'Etat dont 500 000 de crédits de paiement sur l'année 2023, complétés par 1,2 milliard d'euros de la Banque des territoires.

En ce qui concerne La Réunion, l'enveloppe allouée par l'Etat en 2023 s'élève à 22,69 M€, qui pourront être complétés également par la Banque des Territoires.

Ce fonds repose sur la conviction que les acteurs du territoire, et particulièrement les collectivités, tiennent un rôle essentiel en matière de transition énergétique, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.

Les acteurs du territoire sont invités à élaborer des projets portant sur un ou plusieurs des 3 axes du Fonds vert :

- **Performance environnementale** : rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, tri à la source et valorisation énergétique des biodéchets, modernisation de l'éclairage public ;
- **Adaptation au changement climatique** : prévention des inondations (mise en œuvre des PAPI et gestion des digues), protection du bâti contre les vents cycloniques, adaptation au recul du trait de côte, renaturation des villes et villages (végétalisation, restauration de zones humides, agriculture urbaine...) ;
- **Amélioration du cadre de vie** : recyclage des friches, développement du co-voiturage, déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité (protection des espaces naturels, plans nationaux d'action pour les espèces menacées, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration écologique).

### Perspectives 2023

→ La Commune se mobilise pour soumettre dans les meilleurs délais des projets s'inscrivant dans le cadre du Fonds Vert, notamment sur les thématiques suivantes :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
- Renaturation
- Recyclage Foncier
- etc

## AXE 3 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT ENERGETIQUE

Poursuite de l'installation de centrales photovoltaïques dans les écoles et sur certains bâtis communaux



**FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Actuellement, plusieurs sites sont équipés d'une centrale photovoltaïque :

- Le stade Théophile Hoarau
- La mairie annexe de La Rivière
- 9 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques avaient été installés sur 6 écoles de la Commune en 2020.

Il n'y a pas eu de nouvelles installations en 2022.

### Perspectives 2023

→ Continuer la prospective des installations de panneaux PV sur le patrimoine de la collectivité.

→ Mettre en place un suivi des bilans de l'électricité produite et de la contribution de la collectivité au bilan de La Réunion.

→ Installer des panneaux photovoltaïques alimentant les bornes de recharge des véhicules communaux

## Développement du solaire thermique



FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Perspectives 2023

→ Avoir un diagnostic sur l'ensemble de la collectivité.

→ Travailler avec la Civis sur la mise en place de la PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique).

## Pose de bornes de recharges de voitures électriques



FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 prévoit une accélération de l'expansion du réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. En effet, celle-ci prévoit une multiplication par 5 des points de recharge d'ici 2022, grâce à l'équipement obligatoire dans les parkings de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés, la création d'un véritable droit à la prise en habitat collectif, la possibilité de recharger gratuitement sur son lieu de travail, la division par plus de 2 du coût de raccordement des équipements de recharge...

Les communes de La Réunion travaillent avec le SIDELEC sur les modalités d'installation sur les domaines publics, de bornes de recharge pour les véhicules électriques des particuliers. Une première tranche d'installations pourrait s'envisager à l'horizon 2024. Les objectifs viseront à chaque fois que possible, le couplage des bornes à des installations photovoltaïques.

Au-delà de la pose de bornes pour recharges de voitures électriques, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Ville de Saint-Louis a adhéré en 2021 au groupement de commande créé par le SIDELEC (Syndicat Intercommunal pour l'Electrification) pour l'acquisition de véhicules électriques, ce qui lui a permis de compléter sa flotte avec l'acquisition en 2022 de 17 véhicules électriques.

Par ailleurs et indépendamment du SIDELEC, la Ville s'est dotée de 02 véhicules hybrides rechargeables.

En parallèle 4 bornes de recharge ont été installées pour la nouvelle flotte de véhicules électriques :

- 2 bornes de recharge à l'hôtel de ville de Saint-Louis
- 2 bornes au centre technique municipal (CTM)

Cette opération renforce les moyens de déplacements des agents et va aussi permettre de réduire sa consommation en énergie fossile et de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

### Perspectives 2023

→ Installation et mise en service de 2 bornes de recharges couplées à du photovoltaïque au CTM et 2 bornes à la Mairie de La Rivière pour la flotte de véhicules électriques municipale.

→ Prévision d'acquisition de nouveaux véhicules électriques (voitures compacts et fourgons, vélos...) en 2023.

## Etude de renouvellement du parc d'éclairage public plus économe



### FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'éclairage artificiel consomme chaque année près d'un cinquième de l'électricité mondiale. Cependant, nous ne pouvons pas vivre sans éclairage car il garantit notre bien-être, notre sécurité et nous offre la possibilité de maintenir nos activités sociales pendant la nuit. Il est donc impensable de stopper l'utilisation des sources de lumière artificielle. La seule solution pour maîtriser la consommation énergétique est de s'orienter vers des systèmes d'éclairage innovants économes en énergie qui assurent une grande qualité de vie sans dilapider nos ressources mais aussi de réduire les consommations.

En France : 10% de la consommation énergétique est orienté pour l'éclairage public

A La Réunion, l'éclairage public représente 40 à 50% de la facture énergétique des communes. D'après un état des lieux réalisé par le SIDELEC, le parc d'éclairage public réunionnais représente environ 90 000 points lumineux d'une puissance électrique de 13 MW, soit 2,3% de la consommation électrique totale.

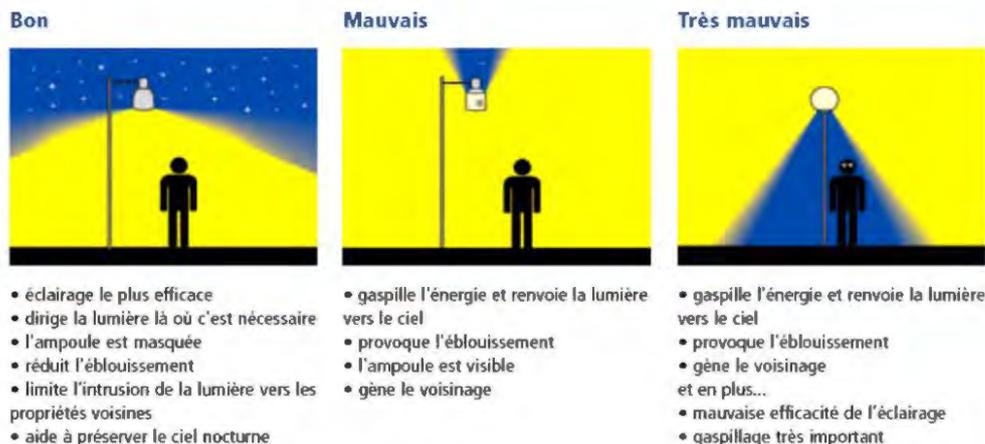
A Saint-Louis, l'éclairage public concerne environ 4 583 points lumineux.

L'éclairage de l'espace public a longtemps été considéré comme un équipement purement fonctionnel répondant surtout à des besoins sécuritaires. Au cours de ces dernières décennies, d'autres aspects sont venus se greffer à cette préoccupation : qualité de vie, ambiance urbaine, identité nocturne des villes, valorisation culturelle et marketing urbain... Cette tendance a entraîné une augmentation sensible de la consommation d'énergie. A cette croissance s'ajoute l'état de vétusté des installations existantes dans un cadre budgétaire de plus en plus limité pour les pouvoirs publics.

Il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle approche de l'éclairage public qui minimise son impact environnemental et économique sans diminuer la qualité des réponses aux besoins qu'il doit rencontrer. Le concept « Éclairer Juste » implique de définir la lumière nécessaire et souhaitable, là où il le faut, quand il le faut et au meilleur coût. L'éclairage public représente une opportunité de réduire de manière appréciable la consommation énergétique et les émissions de GES (gaz à effet de serre). En effet, le type, le nombre, la disposition, l'utilisation, la durée de vie et la forme des appareils d'éclairage peuvent influencer de manière significative le bilan énergétique et environnemental global de cet équipement.

*« Éclairer juste ou comment réduire l'empreinte écologique de l'éclairage public sans diminuer la qualité des réponses aux besoins qu'il doit rencontrer ».*

En effet, le concept « éclairer juste » permet de réduire d'autres nuisances environnementales produites par l'éclairage public. Il importe, en effet, de limiter son impact négatif sur la santé humaine, la faune et la flore et de diminuer la pollution lumineuse du ciel nocturne. Au niveau économique, il va de soi qu'une diminution de la consommation influence directement les coûts de fonctionnement que supportent les pouvoirs publics. Enfin, au niveau social, « éclairer juste » doit permettre aux concepteurs de l'espace public de favoriser la sociabilité vespérale, de créer des ambiances adaptées aux lieux, de répondre aux besoins de sécurité et de confort des usagers et de valoriser le patrimoine construit et naturel.



### **L'urgence du renouvellement du parc d'éclairage public sur la commune de Saint Louis**

Le patrimoine actuel de la Commune est composé de 4 583 points lumineux et 212 armoires de commande. Les horaires d'éclairage sont les suivants :

- 19h00 – 23h00 et 04h00 – 05h30 en plein été (janvier à avril)
- 17h30 – 23h00 et 04h00 – 06h30 en plein hiver (juillet à septembre)

Les horaires sont variables et adaptés pendant les périodes de transition.

La seule exception, depuis octobre 2019, concerne une partie du centre-ville où l'éclairage fonctionne en continu toute la nuit (à l'intérieur d'un carré constitué des rues Léonus Bénard, Lambert, Saint-Philippe et Saint-Louis).

La maintenance est confiée à une entreprise par un contrat d'une durée de 04 ans maximum.

En raison d'un manque d'investissements depuis 2009, la moitié du parc d'éclairage public est vétuste ou hors norme. Cet état de vétusté engendre des pannes récurrentes sur certains secteurs (défaut sur le réseau et les luminaires, infiltration d'eaux faisant disjoncter le réseau lors des averses, corrosion des mâts, armoires de commandes vandalisées ...). Par ailleurs, le parc a augmenté de plus de 40% ces dernières années. Ainsi les candélabres qui ont été déposés par suite de sinistres ou à des dangers de chute pour les tiers, n'ont pour la plupart pas été remplacés ainsi que les luminaires sur des poteaux qui étaient hors d'usage.

Depuis 2019, la commune a confié au SIDELEC l'entretien de son éclairage public. Un programme de diagnostic et de rénovation des réseaux d'éclairage permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement financier pour rénover et remettre aux normes son parc EP.

À la suite du diagnostic mené par le SIDELEC, une programmation des travaux a été mis en place. Par délibération n° 146 du 13 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé un programme de travaux étalé sur 3 phases (priorité 1, priorité 2, priorité 3) pour un montant total de 4 769 202 € avec une participation communale de 888 680 €.

Lorsque les 3 phases de travaux du SIDELEC seront réalisés, notre consommation électrique sur l'éclairage public devrait en théorie être divisée par 2. Cependant du fait de l'augmentation tarifaire appliquée par EDF et des coûts fixes (abonnements), l'impact financier pour la collectivité ne sera pas proportionnel.

L'impact du remplacement des 588 points sur la consommation ne pourra être connue qu'une fois l'ensemble des points remplacés.

### Perspectives 2023

→ Identifier l'impact du remplacement et de l'entretien de l'éclairage public sur la consommation et le budget de la collectivité.

→ Identifier d'autres sources d'économies d'énergie (Optimisation des abonnements au regard des consommations, opportunité de modulation de l'éclairage en cours de nuit...)

## Lancement du processus de rénovation thermique des écoles



FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2022 cette action a débuté progressivement avec :

- La réalisation de plantations d'arbres dans certaines écoles (Raphaël BARQUISSEAU : 150 arbres endémiques, Roland GARROS : 15 arbres de « grande » taille, etc), préfigurant le concept d'ilots de fraîcheur ;
- L'intégration de principes « bioclimatiques » lors de la réalisation de nouvelles classes modulaires dans les 2 écoles Robert DEBRE et Paul SALOMON 1. Pour assurer un meilleur confort passif, une sur-toiture a été réalisée. Elle se prolonge en couverture de la coursive située devant les classes. Ce principe constructif améliore les températures en empêchant l'ensoleillement direct sur le toit et les façades du bâtiment. De plus, des brasseurs d'air ont été intégrés, pour permettre le recours à la climatisation uniquement dans les cas extrêmes de température. D'autre part nous avons intégré des luminaires en dalles de LED à très basse consommation énergétique.

### Perspectives 2023

→ Débuter l'élaboration d'un schéma directeur de rénovation thermique et de transition énergétique des écoles

→ Poursuivre le remplacement de certains ilots de chaleur par des aménagements plus vertueux et générant des ilots de fraîcheur dans les écoles et aussi sur l'espace urbain.

## Intégration de la politique DD dans la révision du PLU



**FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES**



**FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE**



**FINALITE : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**



**FINALITE : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**

Le PLU en vigueur date de 2014. Depuis, le cadre réglementaire a évolué vers une meilleure prise en compte de l'environnement et des principes du développement durable (loi Elan, loi Climat et Résilience...).

Pour réussir les défis de demain, la Ville de Saint-Louis s'est engagée dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme qui a été prescrite le 25 février 2022 par délibération du Conseil municipal. Il s'agit de définir une vision d'avenir, transcrite dans le projet de territoire, pour bâtir une ville résiliente adaptée à tous les habitants et les générations futures. Cette révision permettra notamment d'intégrer ces nouvelles réglementations ainsi que les évolutions des documents de planification supra-communaux (Scot Grand Sud, PLH Civis).

Les études aujourd'hui lancées permettent de nourrir progressivement le diagnostic du territoire qui sera le substrat pour définir la stratégie de développement à horizon 2040.

La révision du PLU vise également à redéfinir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. Il exprime le projet de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme et constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage. L'objectif est de mieux maîtriser l'urbanisation tout en respectant l'environnement afin de ne pas épuiser les ressources pour les générations futures.

Rappel des orientations envisagées :

- Sauvegarder le patrimoine local, l'identité et le caractère authentique de la commune :

Terre de métissage, entre battant des lames et sommets des Hauts, territoire agricole, ouvrier et industriel,... la commune de Saint-Louis incarne La Réunion dans toute sa diversité et sa richesse. L'âme créole, la culture locale, le rapport à la terre, l'histoire de la commune sont des ressources à valoriser. Cette histoire façonne le cadre de vie et a donné naissance à ce patrimoine à préserver et à valoriser dans le cadre du PLU.

- Permettre un développement raisonné et éco-responsable des Hauts (Tapage, Canot, Gol les Hauts, Bellevue) :

Les Hauts de la commune regorgent d'une richesse naturelle, paysagère et patrimoniale qu'il est nécessaire de valoriser. Il s'agit également de lieux de vie, comprenant de nombreux villages et quartiers en partie orientés vers l'agriculture. La révision du PLU doit permettre de concilier préservation et développement afin de bâtir un écosystème durable.

- Améliorer la qualité et le cadre de vie :

Le vivre ensemble est le moteur de la vie citoyenne de Saint-Louis. La qualité de vie, l'entretien et l'aménagement des espaces publics ou encore la mise en place de règles d'urbanisme garantissant l'harmonie et l'intégration des constructions sont une nécessité.

- Préserver les espaces naturels remarquables et favoriser l'essor de la nature en ville :

A Saint-Louis il existe différents secteurs classés pour leurs qualités naturelles et paysagères. Il s'agit d'un patrimoine à préserver qui doit être valorisé pour devenir l'écrin d'un développement touristique éco-responsable. L'enjeu est également de créer de véritable corridor écologique (trame verte et bleue) connectant les différents milieux. La collectivité a également pour ambition de végétaliser les espaces urbains en créant des espaces verts, des espaces de respiration pour plus de qualité de vie et de durabilité.

- Préserver les espaces agricoles et soutenir les projets portés par les exploitants agricoles :

La commune de Saint-Louis s'engage à soutenir les exploitants agricoles pour le développement de leurs activités. C'est pourquoi la collectivité en lien avec le Département porte un projet de PAEN qui enrichira le PLU.

- Favoriser les modes doux :

Pour bâtir une ville durable, Saint-Louis est en train de se doter d'un plan vélo permettant de connecter de manière sécurisée les principaux quartiers de la commune et centres d'intérêt. Il s'agit ainsi de promouvoir les modes doux dont la mobilité piétonne en travaillant sur l'approche de la ville des courtes distances. La révision du PLU permettra de mettre en œuvre ces orientations.

La prolongation du TCSP Bus vers la Rivière, Le Gol, Roches Maigres tels que prévus au schéma directeur NEO doit permettre de transformer certains axes en boulevards urbains favorisant les modes doux.

- Être exemplaire sur le plan du développement durable :

La préservation des ressources, la valorisation du patrimoine ou encore le développement socio-responsable du territoire sont des engagements forts de la collectivité qui vont guider l'élaboration du PLU. La Ville de Saint-Louis s'est engagée concrètement dans cette démarche dans le cadre de la modification du PLU de 2018 qui a, par exemple, rendu obligatoire le traitement des eaux pluviales à la parcelle (puisard).

Pour la commune de Saint-Louis, les enjeux sont multiples : déplacements, plantations d'arbres afin de lutter contre le changement climatique et faciliter la déambulation piétonne, gestion et traitement des eaux pluviales dans le cadre des constructions, lutte contre l'artificialisation des sols, valorisation des terres agricoles au plus près des habitants.

Le PLU intègre également une dimension de protection des biens et des personnes au travers du Plan de Prévention des Risques (PPR).

L'année 2021 a été consacrée à la préparation de la révision du PLU et à la sensibilisation des partenaires sur le lancement de cette démarche ambitieuse.

En 2022, les différentes études préalables, le diagnostic de territoire et l'élaboration du « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » fixeront les objectifs à atteindre dans le cadre du PLU, notamment en matière de développement durable.

Début 2023, la concertation et l'information Citoyenne sont lancées afin de bâtir le socle concerté du PLU pour le renouveau d'une ville de Passion.

### **Perspectives 2023**

- Organiser des réunions de concertation en vue de co-construire le projet de territoire afin de bâtir un nouveau modèle de développement axé sur les principes du développement durable.
- Mesurer le potentiellement de renouvellement urbain, de densification raisonnée et de traitement des friches afin de limiter l'étalement urbain en lien avec les principes de la loi Climat & Résilience
- Innover & repenser la ville et ses liens avec les terres agricoles et naturelles pour façonner un développement raisonné conciliant les enjeux de préservation et de valorisation des terres

## Gérer durablement le risque naturel du « recul du trait de côte »



### **FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le quartier de l'Etang Bel Air est concerné par le phénomène du recul du trait de côte lié à l'érosion marine. Depuis 2017, ce secteur est soumis à un plan de prévention des risques (PPR) spécifique.

Lors des grandes houles, le risque sur les biens et les personnes s'accroît chaque jour. Face à cette nature, il faut être humble : l'homme ne peut aller contre cette force déchainée mais il peut tenter de l'appivoiser en la respectant pour se protéger.

La collectivité en lien avec les partenaires du territoire se mobilise pour bâtir une solution de long court, réaliste, acceptable réglementairement et faisable financièrement.

### **Perspectives 2023**

- La réalisation d'un schéma directeur impliquant l'Etat, la Civis et la Commune ;
- L'analyse de l'intérêt pour la commune de rejoindre le dispositif porté par l'Etat issu de la Loi Climat & Résilience visant à une adaptation de la politique de gestion du trait de côte

## Lancement des études pour l'écoquartier de l'Etang Bel Air



**FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES**



**FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE**



**FINALITE : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**

La Ville de Saint-Louis porte un projet d'écoquartier sur le secteur Etang / Bel Air. Porte d'entrée de la ville de Saint-Louis, ce secteur est riche de son histoire, de son identité et de son patrimoine naturel. Le quartier de l'Etang jouit d'une situation particulière de part son ouverture sur la mer et l'Etang du Gol, et sa proximité avec une réserve naturelle protégée. C'est aussi un secteur qui se caractérise par la faiblesse de ses équipements, des conflits d'usages récurrents, des habitants en manque de reconnaissance et d'une forte vulnérabilité aux risques naturels.

Des études et actions ont été engagées par la Ville et ses partenaires afin d'initier la mutation de ce quartier (aménagement en cours du foncier appartenant au conservatoire du littoral, opération de Résorption de l'Habitat Insalubre, projet itinéraire touristique, étude de modernisation de la zone d'activité et commerciale,...). Cependant, il est aujourd'hui nécessaire de définir une vision stratégique transversale et pré-opérationnelle.

Afin de répondre à ces enjeux d'aménagement, de bénéficier de l'ingénierie d'experts et d'innover dans la conduite d'un projet protéiforme, la ville de Saint-Louis a répondu en mai 2022 à l'appel à candidature « Ecoquartier 2030 » porté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et l'Etat.

Le projet de Saint-Louis a été sélectionné au même titre que 15 autres territoires à l'échelle nationale. Il s'agit du seul projet retenu à La Réunion. Pour la Ville de Saint-Louis, c'est une opportunité unique permettant de mobiliser une ingénierie externe indispensable à la concrétisation de ce projet d'envergure.

La convention de partenariat pluri-parties a été validée en Conseil Municipal du 27/02/2023.

### **Perspectives 2023 :**

Suite à la délibération du Conseil Municipal, les études vont permettre de :

→ Réaliser un diagnostic partagé en mobilisant les acteurs du territoire

- Bâtir un plan guide avec des zooms pré-opérationnels
- Poursuivre la concertation avec les habitants et les usagers
- Se positionner de manière active sur les Appels à Projet

## Poursuite des études sur le PAEN



**FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES**



**FINALITE : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**

Saint-Louis est une terre agricole ! Nous avons la chance d'avoir une agriculture forte et vivante. L'usine du Gol, les champs de cannes, le maraîchage et bien d'autres cultures ont façonné les Hauts et les bas de notre commune. C'est notre Histoire, notre identité et notre culture. L'agriculture est une force pour notre commune.

Mais les défis sont nombreux. Aujourd'hui l'agriculture subit de nombreuses tensions entre spéculation foncière, marché fluctuant, difficulté de recrutement, aléa climatique, ou encore lourdeur administrative. L'agriculture connaît également de grandes transformations avec le développement des circuits courts, de l'agriculture biologique et plus globalement de la nécessité toujours plus forte de préserver l'environnement en se fondant sur une agriculture résiliente.

C'est pourquoi, il s'agit de bâtir un projet ambitieux pour le développement d'une agriculture éco-responsable ancrée dans son terroir et résiliente, notamment en favorisant les circuits-courts et en renforçant la sécurité alimentaire à travers le projet « *Terre Nourricière : valoriser les productions et manger local* ».

Aussi, la Ville a souhaité s'engager dans une démarche de PAEN (*Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains*) en lien avec le Département qui pilote le dispositif. Le PAEN vise à protéger et à valoriser les terres agricoles à enjeux. Il s'agit de définir un programme d'action sur ces espaces afin de répondre aux problématiques du quotidien.

Le PAEN va permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour trouver des solutions sur les enjeux agricoles et les difficultés rencontrées qui sont remontées lors des ateliers et des différentes rencontres de terrain. L'objectif est d'apporter des solutions concrètes en co-construisant notamment avec la SAFER, la Chambre d'agriculture ou encore les services de l'Etat.

En 2022, des études, des ateliers de concertation et une réunion publique ont permis d'échanger et d'affiner la démarche en lien avec les agriculteurs en vue de bâtir un périmètre et un programme d'action

**Perspectives 2023 :**

→ Poursuite des études (périmètre et programme d'action)

→ Renouvellement de la concertation avec les agriculteurs

En fonction des conclusions de ces 2 démarches, l'enquête publique pourrait se dérouler dès fin 2023

## Elaboration d'un plan vélo pour la ville de Saint-Louis



FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La politique de déplacements fait l'objet d'une réflexion particulière afin de réduire la dépendance aux modes de déplacement carboné.

Le schéma directeur vélo dont la déclinaison opérationnelle est en cours permettra d'identifier les itinéraires cyclables pouvant faire l'objet d'un aménagement afin de sécuriser et d'encourager la pratique du vélo sur Saint-Louis et La Rivière.

Par ailleurs, la collectivité poursuit son travail de mobilisation auprès des collectivités compétentes en matière de déplacement :

- La Région Réunion qui a la compétence aménagement du territoire, étudie la mise en place de la Voie Vélo Régionale sur l'île. La VVR est un itinéraire vélo qui fait le tour de l'île par le littoral, l'objectif est de faciliter et d'encourager la pratique en vélo dans le cadre des trajets domicile travail.
- Le Département intervient sur le réseau routier départemental, dans ce cadre il intègre les mobilités douces dans les projets de modernisation de son réseau.
- La CIVIS qui a la compétence transport et déplacement a fait du vélo une priorité. La commune travaille avec la Civis sur la mise à disposition de vélo à assistance électrique altervélo et les stations VLS (Vélos Libre Services) et des accroches vélos.

En 2022, la collectivité a retenu un bureau d'étude pour le projet itinéraire touristique et promotion des modes doux sur la ravine du Gol : Le point de départ se situe au niveau du parking de l'Etang au niveau de la future passerelle de l'ancien tracé du chemin de fer. Cet itinéraire voie douce permettra de relier l'Etang du Gol, la zone des gravières qui est en cours d'aménagement par le conservatoire du littoral et le secteur de l'entrée de ville de Saint-Louis à proximité du cimetière Père Lafosse. Ces études permettront de démarrer en 2024 les travaux d'aménagement relatifs à ce projet.

Concernant les trajets domicile – travail, il s'agira d'améliorer et de sécuriser les déplacements à vélo sur plusieurs routes de la commune.

Par ailleurs, en lien avec la CIVIS trois stations Vélos Libre-Service (VLS) ont été implantées à La Rivière, ZAC Avenir, Roches Maigres. Le bilan semble à l'heure actuelle mitigé, l'analyse des données et le réajustement du dispositif fait l'objet d'échange avec la CIVIS.

### Perspectives 2023

- Désigner d'un bureau d'étude en charge la déclinaison opérationnelle du schéma directeur vélo.
- Déposer un dossier de demande de subvention auprès du fond de mobilité en vue de pouvoir financer un poste de chargé de mission.
- Renforcer le partenariat avec les collectivités (Région, Département) et EPCI pour déployer le schéma directeur vélo.
- Mettre en place des compteurs vélo pour connaître la fréquentation sur le territoire.

- Poursuivre et renforcer l'expérimentation de vélo partagé, projet porté par la CIVIS.
- Intégrer dans le schéma de requalification des voiries les infrastructures nécessaires à la pratique des modes doux.
- Finaliser le projet d'itinéraire touristique et modes doux de la Ravine du Gol.

## Amélioration du réseau de transport en commun et extension du TCSP



**FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE**

Afin de favoriser le report modal en direction des transports publics, la Commune en lien avec l'EPCI travaille sur deux axes :

- 1) Amélioration du réseau existant
- 2) Extension du TCSP

La collectivité est également en veille active en ce qui concerne le projet RRTG (Réseau Régional de Transport Guidé) porté par la Région Réunion.

### **Perspectives 2023**

- Amélioration du réseau existant : audit et plan d'action en lien avec la CIVIS
- Lancement par la Civis des études d'extension du TCSP sur le quartier du Gol

## AXE 4 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Partenariat avec le Conseil Départemental sur le plan 1 million d'arbres (P1MA)



FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES



FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Réunion abrite un patrimoine naturel exceptionnel, dont les paysages et la biodiversité uniques sont reconnus au plan mondial depuis leur inscription en 2010 sur la liste des Biens de l'Humanité, sous l'intitulé Pitons, cirques et remparts de La Réunion. Malgré cette reconnaissance internationale et les efforts déployés par les pouvoirs publics pour sauvegarder ce patrimoine remarquable, la biodiversité réunionnaise est aujourd'hui fortement menacée : espèces exotiques envahissantes, incendies, braconnage...

Pour enrayer cette tendance à l'érosion de la biodiversité, le Département de La Réunion a décidé d'aller plus loin dans la mise en œuvre de sa politique de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, en déployant sur tout le territoire réunionnais un programme ambitieux de reboisement de l'île, qui tient compte à la fois des nouveaux enjeux du territoire, d'une plus grande implication de la population réunionnaise et qui anticipe les effets attendus du réchauffement climatique.

L'objectif affiché par le Département est la plantation d'1 million de plantes indigènes et endémiques d'ici 2024, en milieu naturel, mais également dans les espaces publics urbains et périurbains (opération Bwa de Kartié). La mise en œuvre de ce plan s'accompagne par ailleurs d'un important volet Sensibilisation et Pédagogie, afin d'associer la population à la conservation d'un patrimoine naturel unique au monde.

Concrètement, il s'agit de planter de façon dense de manière à (re)constituer des forêts de biodiversité (des micro-forêts urbaines) pour créer des éco-systèmes qui à terme se gèrent en autonomie.

Afin d'amplifier son action de proximité envers les territoires, le Département souhaite travailler en coopération avec les Communes. Saint-Louis a manifesté son intérêt à participer à cette démarche.

En 2022, LA Commune a concrétisé le partenariat avec le Département sur une durée de 4 années, en signant le 31 août, la convention du Plan 1 Millions d'Arbres : P1MA. A cette occasion **le bois de senteur blanc a été désigné comme l'arbre emblématique de Saint-Louis**, car St-Louis héberge l'un des 3 derniers spécimens mondiaux existant en milieu naturel et à La Réunion.

Dans ce cadre la Ville a obtenu une subvention de 40 000 € pour la construction d'une pépinière dévolue à la production de plantes endémiques en régie. Au terme de la convention, plus de 46 000 arbres endémiques seront plantés, dont la moitié produite par les services municipaux et l'autre fournie par le Département et ses partenaires. A cet effet 30 sites ont été déterminés, dont 16 écoles.

La conception de l'aménagement de la pépinière sur le site technique de la citrouille est en cours de finalisation pour un fonctionnement opérationnel au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

## Perspectives 2023

- Planter plus de 7000 plantes endémiques
- Mettre en service la nouvelle pépinière communale au 2<sup>ème</sup> semestre
- Faire le suivi des plantations réalisées sur les sites.

## Végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles



**FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES**



**FINALITE : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**



**FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE**

Dans le contexte actuel d'urbanisation croissante, ramener la nature au centre des enjeux paraît être une des solutions possibles pour répondre à différentes problématiques d'ordre sanitaire ou environnementale : réchauffement climatique avec des phénomènes d'îlots de chaleur, protection de la qualité et de la quantité des ressources en eau, réduction des risques (inondation et pollution des eaux), stress, inégalités sociales...

La végétalisation s'inscrit dans cette perspective car elle permet d'apporter de la fraîcheur dans les villes, de favoriser l'absorption de la pluie, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de contribuer à la préservation de la biodiversité. Lorsque les publics sont impliqués dans la mise en place de ces démarches et peuvent se les approprier, cela leur permet de conscientiser l'importance de la biodiversité et des impacts de la nature sur leur santé et bien-être. Ces actions de végétalisation sont de plus en plus déployées à des échelles très variées, de la micro-installation florale à l'éco-quartier. Elles constituent des leviers importants pour agir sur la santé et l'environnement.

Les espaces verts agissent ainsi sur les déterminants de santé :

- Prévention des facteurs de risque pour la santé des individus : pollution de l'air, chaleur, bruit.
- Renforcement des capacités individuelles et collectives : activité physique et cohésion sociale.
- Restauration des fonctions biologiques des individus : baisse de l'hypertension artérielle, amélioration de la fonction cardiaque, renforcement du système immunitaire.
- Amélioration de la santé psychique : apaisement, détente, connexion au vivant.

La démarche de végétalisation répond à différents enjeux environnementaux :

- Perméabilisation des sols.
- Préservation de la ressource en eau.
- Maintien de la biodiversité.
- Atténuation des effets du changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur...).

Cette action est en lien direct avec l'action précédente sur la déclinaison du P1MA (Plan 1 million d'arbres).

**Végétalisation des cours d'école en 2022 :**

- ▶ Plantations d'arbres à l'école Raphaël BARQUISSEAU : 150 arbres endémiques,
- ▶ Plantations d'arbres à l'école Roland GARROS : 15 arbres de « grande » taille,
- ▶ Création d'un jardin partagé à l'intérieur du collège de Plateau Goyave, en partenariat avec les élèves (Action couronnée par un 1<sup>er</sup> Prix d'embellissement)

**Végétalisation des espaces publics en 2022 :**

- ▶ Eglise du centre-ville : embellissements de certains espaces verts
- ▶ Eglise de la RSL : embellissement et fleurissement du site
- ▶ Giratoire Cactus : Plantation de plantes à massif
- ▶ Mairie de Saint Louis : Fleurissement du jardin de la Mairie

En outre, des espaces de dépôts sauvages (Tapage, Makes, RSL, Le Gol) ont été aménagés par des plantes vivaces afin d'éradiquer les dépôts réalisés par les habitants.

### Penser les Projets d' Aménagements de Proximité (PAP) comme vecteur d'un aménagement durable

La relation avec les habitants et la réponse à leurs attentes constituent les éléments du dialogue citoyen, marqueur de la politique municipale : être en proximité avec les besoins du quartier et de la population résidente.

C'est fort de cet engagement, qu'en 2022, une tournée générale des quartiers a été réalisée pendant plus de deux mois. Chaque quartier a fait l'objet de réunions publiques en présence de la population, des élus de quartiers et de la maire. L'objectif était de partager avec les participants les actions entreprises et surtout d'entendre leurs problématiques et souhaits pour leur quartier afin de les traduire en projets et les intégrer au budget.

Au final, le dialogue a permis de faire émerger dans chaque quartier un PAP demandé par les habitants présents au cours de ces Conseils Participatifs Citoyens. Chacun de ces projets visera à renaturer autant que possible ces espaces en conciliant les enjeux de la ville durable.

Quartiers	PAP choisis par la population
Les Makes	Aire de jeux à Grand Serré et sécurisation des abords de l'école
La Chapelle	Réhabilitation du terrain de foot et du boulodrome
Le Ruisseau	Redéfinition et réaménagement de l'équipement sportif existant : création d'une aire de street workout, aire de jeux pour les enfants, terrain de pétanque + création d'un espace public d'accueil municipal

Gol les hauts	Aménagement d'espaces piétons autour de l'école, sécurisation des abords de l'école
Les Canots	Aménagement de l'espace à l'arrière de la MCP
Maison Rouge	Aménagement d'une aire de jeux
Zac Avenir	Rénovation de l'aire de jeu et du jet d'eau
Le Tapage	Aménagement du parking de l'école en espaces multi-activités de loisirs
Bellevue	Aménagement d'une aire de jeux et street workout + éclairage du secteur de Pièce Jeanne
Plateau Goyaves	Création d'une aire de jeux multi-générationnel
La Gare	Requalification de rue Amazingoi et de la cité Tambo
Ilet Furcy	Couverture végétale de l'aire de jeux au niveau du boulodrome, espace de street workout et d'expression culturelle
Petit Serré	Réaménagement du terrain de l'école
Plateau Maison Rouge	Aire de jeux + street workout
Palissade	Création d'une aire de jeux
Ouaki	Aménagement du site « bassin Verval » : pare ballon, sécurisation, petits équipements de sports
Roches Maigres	Redéfinition des espaces du parc méroc, embellissements et fleurissement des espaces, création d'espaces de pic nic et street workout
L'Etang	Aménagement d'un espace d'évènementiel et festif de plein air + aire de jeu aux abords de la MCP + pose de ralentisseurs

Quartiers	PAP choisis par la population
Centre Ville	Installations de mobiliers urbains en cœur de ville + embellissement et fleurissement des abords de l'église + Aménagement de l'aire de pétanque au Monument aux Morts + réalisation d'aires de jeux à discuter avec le bailleur pour les cités Castillon, Pavillon et 3 ravines
Rivière Centre	Aménagement d'une aire de jeux au niveau du boulodrome – requalification du site du boulodrome et aménagement de sanitaires
Pont Neuf	Ré-équiper le terrain en une aire multi-activités, avec une sécurisation (clôture) et un entretien conforme
Bois de Nèfles Cocos	Embellissement et sécurisation les abords de l'école, aménagement d'une aire de jeu et d'un street work out +opération complète de réhabilitation du site sportif
Le Gol	Réhabilitation du Parc rue Saint-Bory Vincent (travail réalisé par les élèves de Pablo Picasso et CAUE) + remise en eau de l'aire situé sur l'avenue Pasteur (entre la boutique Rousseau et le city stade
La Ovette	Réhabilitation de l'aire de jeux et street workout à Jean Joly. Traçage d'un parcours de santé entre le Chemin la Citrouille et le complexe sportif

### Perspectives 2023

→ Réaliser ces projets de proximité (tout ou partie en fonction de leur importance)

→ Identifier d'autres potentiels projets de réaménagement permettant d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la nature en ville

### La réalisation de chantiers d'insertion

La commune de Saint Louis accompagne régulièrement des associations pour la réalisation de chantiers d'insertion, notamment dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie et d'aménagement de proximité.

En 2022 les actions suivantes ont été renouvelées ou engagées :

- Projet d'insertion sur le terrain Bory à Gol les Hauts : Association Sportive Culturelle Bory : 10 PEC et 1 encadrant recrutés
- Projet d'insertion sur les zones communales du quartier de Pont Neuf - plateau Maison Rouge / Association Nout l'avenir lé a nou : 8 PEC et 1 encadrant recrutés

- Projet d'insertion sur les zones communales du quartier de Bengalis- Pont Neuf / Association Talent la Kour : 8 PEC et 1 encadrant recrutés
- Projet d'insertion sur les zones communales du quartier de la Chapelle, Palissade et Bengalis / Association Jeunesse La Kour :- 8 PEC et 1 encadrant recrutés

Ces missions consistent à la valorisation de zones en friche par des aménagements légers (allées, création ou réhabilitation de kiosques, création d'aire de respiration dans les quartiers), l'embellissement et des plantations.

#### **Perspectives 2023**

- Poursuivre le déploiement des chantiers d'insertion
- Continuer l'accompagnement des associations pour la mise en place de chantiers d'insertion.
- Mobiliser les partenaires institutionnels pour développer de nouvelles opportunités d'accompagnement

### **Lutte contre les dépôts sauvages et les VHU**



**FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES**

#### **Les dépôts sauvages**

Les déchets sauvages sont des déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate (au lieu d'être jetés dans les poubelles du service public, apportés en déchèterie publique ou professionnelle, rapportés à domicile ou confiés à des prestataires de traitement dans le cadre des déchets d'activités économiques), volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés avec ou sans le consentement du propriétaire.

Il peut s'agir de dépôts concentrés (en tas comme les déchets issus de chantier par exemple) ou de dépôts diffus (mégots, bouteilles plastiques, emballages, etc.). La grande diversité des situations représentées implique qu'il faille parfois qualifier et quantifier le type de déchet et/ou de dépôt en présence.

Dans le cadre de sa réorganisation, le service Environnement a nommé depuis octobre 2021 des coordonnateurs de proximité dont la mission est de faire le lien entre les agents de propreté urbaine et la Direction. Ils sont en contact direct avec la population. Ils ont aussi pour mission de remonter toutes les informations du terrain concernant les dépôts sauvages.

Par ailleurs, les patrouilles de la Brigade Environnement ont été accentuées, notamment grâce à l'affectation d'un SUV neuf, enfin adapté aux missions du service.

La Brigade de l'Environnement a mené 425 interventions, soit une moyenne de 36 interventions/mois.

Dans la continuité, 84 rapports ont été rédigés par ses agents.

De plus, 119 dépôts sauvages ont été recensés, puis tous résorbés en cours d'année. Ce chiffre est en net diminution par rapport aux 219 dépôts constatés en 2021.

## Les VHU

Un véhicule hors d'usage (VHU) est un véhicule en fin de vie ou un véhicule accidenté que son détenteur remet à un tiers pour qu'il le détruise. Les VHU sont des déchets dangereux tant qu'ils n'ont pas subi une dépollution complète. Leur gestion revêt des enjeux environnementaux et économiques importants.

LES VHU sont considérés comme des déchets dangereux au sens du code de l'environnement. Ils contiennent en effet des éléments liquides et solides classés eux-mêmes dans cette catégorie : huiles, filtre à huile, liquides de frein et de refroidissement, batterie au plomb, fluides de climatisation, etc.

Ces déchets dangereux doivent faire l'objet d'un traitement particulier afin de prévenir tout risque de pollution.

Au total, ce sont 176 enlèvements de VHU qui ont été réalisés au titre de l'année 2022 :

## Bilan et évolution depuis 2 ans

	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	% ÉVOLUTION
<b>Interventions réalisées</b>	804	425	-47,1%
<b>Interventions relatives aux dépôts sauvages</b>	219	119	-45,7%
<b>Interventions relatives aux Véhicules Hors d'Usage</b>	281	176	-37,4%

Fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, une action de nettoyage intégrant une vingtaine de lycéens du lycée Victor SCHOËLCHER a été menée pour le nettoyage des berges et du quartier de l'Etang, dans le cadre des actions pédagogiques de l'établissement d'enseignement. Cette intervention a permis d'évacuer près de 700 kg de déchets qui portaient atteinte à l'Environnement de ce quartier.

Cette année s'est poursuivie l'action d'embellissement par des plantations afin de supprimer les dépôts de déchets non réglementaires sur les secteurs de Tapage, les Makes, le Gol et la Rivière.

### Perspectives 2023

- Renforcer les moyens d'actions et d'intervention des agents de la brigade Environnement (PV électronique, caméras nomades...).
- Renforcer le partenariat de coordination des interventions conjointes entre les Brigades de l'Environnement intercommunale et celle de la Ville
- Organiser des campagnes de sensibilisation en collaboration avec la Civis.
- Valoriser l'ensemble des actions menées.

### Renforcement du partenariat avec le Parc National et l'ONF pour lutter contre les EEE dans nos espaces naturels



**FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES**

La Ville a poursuivi son partenariat avec l'ONF et le Parc National en 2022, notamment via les actions suivantes:

- Actualisation de la convention Parc National / Mairie de Saint-Louis, qui identifie les actions et le partenariat entre la ville et les acteurs institutionnels, qui agissent pour la biodiversité. Cette convention devrait être ratifiée cette année.
- Participation à l'opération « les jours de la nuit » portée par le Parc National
- Mise en œuvre d'une action de lutte contre le longose au niveau de la forêt de bon accueil aux Makes et l'organisation de la journée de la forêt en partenariat avec l'ONF et l'association AVE2M
- L'ONF nous a accompagné dans notre projet de structuration du « sentié Fah'Ame » lors d'opérations de reconnaissance et de diagnostic des sentiers, mais aussi via son expertise pour la détermination des modalités de pose des équipements (4 Totem spécifiques en bois, 2 tables en céramique, 2 photomaton en bois ... ) devant respecter la charte des mobiliers en milieu naturel

### Perspectives 2023

- Signature de la convention parc national / Mairie : partenariat pour la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité
- Aire terrestre éducative Etang du Gol (association Ti planteur en partenariat avec les élèves de 5<sup>ème</sup> du collège du Gol)
- Chantier insertion de lutte contre les 3 EEE (Espèces Exotiques Envahissantes)
- Mise en œuvre des Equipements sur les différents points d'intérêt du « sentié Fah'Ame »

## AXE 5 : RENFORCEMENT DE LA COHESION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

### Mise en œuvre de l'installation des maisons communales de proximité



#### FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE

Par délibération n°44 du 20 juillet 2020, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la création des maisons communales de proximité au sein des quartiers.

L'objectif est de ramener des activités, animations et manifestations au cœur des quartiers pour favoriser la cohésion et le lien social. En effet, le but est de permettre aux habitants de devenir acteurs sur le territoire et se l'approprier.

Fin 2022, il existe 13 maisons communales de proximité (MCP) opérationnelles : L'Etang, La Palissade, Le Gol, Bengali, Méroc, Plateau des Goyaves, Bois de Nèfles Cocos, Le Ouaki, Tapage, Les Canots, La Chapelle, Bellevue et Petit Serré. Un programme de réhabilitation et d'équipement de MCP est en cours afin que chaque quartier puisse en être dotée.

En 2022, de nombreuses actions de proximité mobilisant des associations et des acteurs du territoire ont permis d'affirmer le rôle des MCP en tant que créateur de lien social et d'animation locale.

Pour 2023, le déploiement des MCP va continuer aussi bien matière de création de lieu d'accueil que d'animation ou de relai en matière de service public de proximité. :

- Volet 1 : *administration communale de proximité*
- Volet 2 : *favoriser le lien social*
- Volet 3 : *rapprocher les partenaires institutionnels des administrés*
- Volet 4 : *Développer l'initiative citoyenne*

#### Perspectives 2023

- Poursuivre le déploiement des MCP dans les quartiers
- Développer l'offre de services
- Renforcer l'accueil et l'information du public pour développer un service public de proximité
- Développer les actions de proximité, par le biais des ambassadeurs de quartier

### Démarche pro-active en matière de logement d'urgence et de précarité



#### FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE

Le dispositif d'hébergement d'urgence est prévu par l'article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui

permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène ».

L'hébergement d'urgence doit permettre à la personne de bénéficier d'une première évaluation. Il est ensuite orienté vers une structure adaptée à sa situation, centre d'hébergement, pension de famille, établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), etc.

Cet accès est permis à tout moment, sans considération de la période ou de la saison et pour une durée indéterminée.

La personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer jusqu'à ce que lui soit proposé :

- Une structure d'hébergement stable ;
- Un établissement de soins ;
- Un logement.

Des réflexions sont en cours sur la création de logements de type « urgence temporaire » sur du foncier communal. Deux parcelles communales ont été identifiées pour la construction de 4 logements de type Résidence Sociale Temporaire. Ce projet innovant à l'échelle de La Réunion est en cours de finalisation, après de nombreux échanges avec les services de l'Etat. Il mobilise la Ville, un bailleur social, le CCAS de Saint Louis et le CIAS. Le bail, la convention de gestion et la convention de location sont en cours de finalisation.

### **Perspectives 2023**

- Finalisation des partenariats permettant d'acter le lancement de l'opération
- Dépôt et délivrance du permis de construire pour la construction des bâtiments

## **Le soutien au CCAS pour renforcer les actions sociales**



### **FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE**

Au titre de l'année 2022, la subvention communale versée au CCAS a été maintenue après une hausse notable l'année précédente. L'optimisation des process et la mutualisation des moyens permettant de répondre aux besoins croissants de la population.

### **Un projet phare : l'insertion par les projets d'aquaponie**

Le C.C.A.S a identifié un fort besoin en insertion sociale et professionnelle de jeunes issus des territoires ruraux et des quartiers des hauts de la Commune de Saint-Louis. Livrés à eux-mêmes et sans perspectives véritables, ces filles et fils d'agriculteurs cumulent toutes les difficultés possibles qui font obstacles à une vie familiale viable et durable dans leur environnement d'origine. Néanmoins, les ressources existent chez ces jeunes. Plusieurs sont formés à l'agriculture, d'autres ont une expérience avérée au sein de l'exploitation familiale des parents et d'autres encore, vivent d'une activité agricole informelle mais reconnue.

En 2022, le CCAS de Saint-Louis a poursuivi son accompagnement auprès d'une dizaine de personnes dans une réflexion plus précise dans le projet de vie sociale et professionnelle. Cette démarche a débouché sur l'ambition collective de se former aux pratiques innovantes de l'aquaponie encore balbutiante à la Réunion et de créer des petites exploitations expérimentales.

Une première phase de projet grande nature a permis à 10 personnes d'acquérir une expérience en la matière et de mieux appréhender par l'expérience concrète les problématiques de telles unités innovantes et d'anticiper la montée en compétences des porteurs de projet. Cela a permis surtout d'identifier les porteurs de projet les plus volontaires et les mieux outillés pour assurer le développement de leur unité

En 2022, l'attention a été portée sur la capitalisation de l'expérience acquise, afin de démarrer une mise à l'échelle de plusieurs exploitations viables économiquement. En parallèle de l'accompagnement des unités existantes, une deuxième cohorte a été lancée au premier trimestre de l'année 2022 avec 9 personnes qui ont suivi une formation complète de sensibilisation leur permettant de construire leur pilote expérimental.

### Perspectives 2023

- Renforcer les liens CCAS/Commune dans une logique d'optimisation des actions
- Poursuivre l'expérimentation et sécuriser son développement dans une optique d'un développement local durable

## Programme d'actions du contrat de ville en faveur de plus d'inclusion



### FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE

En 2022, dans le cadre du programme d'action du contrat de ville 16 nouvelles actions avaient été proposées pour 2022, l'ensemble se répartissant de manière équitable sur les différents quartiers prioritaires, à savoir :

- 12 au Gol et 12 à La Rivière
- 21 au Centre-Ville (qui comptabilise plus de 45 % de la population des QPV)
- 14 à Roches Maigres
- 10 à Bois de Nèfles Coco.

Elles se sont déclinées sur les axes suivants :

- 8 sur l'axe Accès pratiques sportives, culturelles et de loisirs
- 7 sur l'axe Réussite éducative et actions familles
- 7 sur l'axe Santé bien être
- 2 sur l'axe Développement économique et emploi – Insertion
- 3 sur l'axe Prévention
- 2 sur l'axe Habitat – Cadre de Vie

Par ailleurs, à la demande des habitants et raison de crédits disponibles deux actions ont été prolongées :

- les ateliers couture et photos proposés par l'association De fil en aiguille
- l'initiation au roller et au skate portés par l'association Asphalte

Deux actions complémentaires ont été déployées :

- les ateliers diététiques mis en place par REDIA en complément des activités physiques déjà menées dans le cadre du droit commun
- des ateliers d'initiation à la musique avec Klé de sol

Ce sont près de 1500 habitants des QPV qui ont bénéficié directement des actions du contrat de ville de la programmation 2022.

L'année 2023 du contrat de ville s'annonce comme une année charnière avec en ligne de mire la réécriture des contrats de ville dans le courant de cette année avec des priorités pour la contractualisation 2024-2030 : éducation, emploi, transition écologique, ...

En termes d'orientations d'actions pour 2023, plusieurs thèmes se croisent sur l'ensemble des quartiers prioritaires :

- Consommation locale et agriculture traditionnelle,
- Développement durable,
- Santé et label Sport Santé Bien-Etre,
- Voyage
- Les jeux olympiques de 2024,
- Lecture/ Ecriture

### **Perspectives 2023**

→ Mettre en perspective la contribution du contrat de ville dans les actions de la collectivité pour un développement durable de son territoire.

→ Diversifier l'offre d'actions qui reste largement axée sur l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs par un complément au droit commun à définir en matière d'accès aux droits, de lien social, de précarité, de santé.

## Déployer la « Cité Educative » sur le territoire



**FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE**

Lauréate du label Cité Éducative pour 2022, la commune de Saint-Louis a été bénéficiaire de moyens financiers afin de déployer sur les QPV du Gol, du centre-ville et de Roches Maigres, un programme d'actions co-construit avec les services de l'Éducation Nationale et les chefs d'établissements.

L'objectif des Cités Éducatives est d'organiser autour des écoles des quartiers prioritaires, une alliance de tous les acteurs éducatifs pour mieux accompagner les enfants concernés vers la réussite depuis le plus jeune âge et jusqu'à l'insertion professionnelle (0-25ans) dans tous les temps et les espaces, en lien avec leur famille.

Le programme d'actions au titre de l'année 2022 a regroupé 47 actions réparties sur les thématiques suivantes :

- Culture Artistique et Numérique
- EDD (Environnement Développement Durable)
- Orientation et Insertion professionnelle
- Parentalité
- Prévention et Citoyenneté
- Réussite scolaire
- Ingénierie

### Perspectives 2023

- Poursuivre le déploiement du dispositif sur le territoire dans une approche d'un développement durable solidaire
- Assurer un bilan et un suivi des actions engagées afin

## AXE 6 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PERENNE

Lancement avec la CIVIS de la création des nouvelles zones d'activités



**FINALITE : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**

Les zones d'activités économiques constituent un enjeu fort pour le développement de Saint-Louis, la création de valeur et la création d'emplois. Elles doivent être conçues pour proposer une offre foncière adaptée à notre territoire et répondre aux demandes des entreprises et porteurs de projet en leur offrant des possibilités d'installation et de développement dans une zone adaptée. Ces zones activités économiques sont des moteurs pour l'emploi et la dynamisation du territoire.

La Zone d'activité de La Rivière dont l'ensemble des lots a été attribué se développe progressivement. De nombreuses activités liées à l'économie circulaire se sont implantées, favorisant ainsi la création d'emplois locaux.

### Perspectives 2023

- Identification foncière en cours pour la création de nouvelles zones d'activité en lien avec le Plan d'Action Foncier Intercommunal et le dispositif « Quartier Productif »
- Poursuite de l'étude de modernisation de la zone d'activité de Bel Air en vue d'une optimisation et d'une densification permettant de réduire la consommation foncière

## Renforcement des dispositifs d'Economie Sociale et Solidaire

### & Démarche de création d'emploi local et soutien à forts enjeux de développement local



**FINALITE : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**



**FINALITE : LA COHESION ET L'EQUITE SOCIALE**

En 2022, dans le cadre du programme "Quartiers productifs", le cabinet de conseil missionné par l'ANCT a réalisé une analyse du foncier disponible et du potentiel à Saint-Louis, sur 3 filières à enjeux : culturelle / aquaponie - PAPAM / recyclerie- ressourcerie. Les réflexions ont porté sur :

- L'analyse du tissu économique et du marché de l'emploi local, l'analyse des tendances et dynamiques globales ;
- L'analyse de l'environnement concurrentiel : marché foncier, offre immobilière traditionnelle, offre immobilière alternative, analyse de la demande des entreprises ;
- Les besoins exprimés auprès de la collectivité et auprès des plateformes d'accompagnement à la création d'entreprises : analyse fonctionnelle de sites d'implantation potentiels pour de l'immobilier d'entreprises spécifiques.
- Les orientations programmatiques.

A terme, il s'agira de dynamiser les actions d'économie Sociale et Solidaire, de favoriser la création d'emploi local et de mieux produire en prenant en compte les principes du développement durable :

- Mobilisation de plus en plus engagée des acteurs (associatives , CAE,..)
- Accompagnement socio-professionnel de proximité renforcé en lien avec les nouvelles « façons » d'entreprendre (Coopérative,.. )
- Démarche partenariale à consolider avec les acteurs institutionnels et les acteurs économiques privés sur le développement de filières

### Perspectives 2023

→ Poursuivre le déploiement des actions en combinant l'ensemble des piliers du développement durable.

### La « Cité de l'emploi » comme vecteur d'un développement local durable

En 2022, 210 demandeurs d'emplois ont pu bénéficier d'un accompagnement de la cité de l'emploi au travers des actions proposées. 46 d'entre eux ont eu des sorties positives concrétisées par la signature de contrat de travail, des entrées en formation ou la création d'entreprises.

Quelques actions phares de la programmation 2022 :

- Village compétences au cœur des quartiers
- Cité tour : découverte des métiers en tension
- Ateliers découverte des métiers du développement durable en 04 actions
- Pack Insertion des quartiers
- Les ateliers numériques
- BAFA citoyen
- Fonds Initiative Cité de l'Emploi

Les actions de la sont fortement déployées par les acteurs de l'ESS (associations, coopérative d'accès à l'emploi ...) avec une action spécifique qui est en cours sur le développement durable pour faire émerger de nouvelles activités (recyclage, tourisme durable, couture, alimentation) en s'appuyant sur les ressources locales.

### Perspectives 2023

→ Poursuivre les actions afin notamment de générer un écosystème propice à un développement socio-économique.

→ Renforcer les actions de proximité au cœur des quartiers par le biais de l'accueil d'un CIP et d'un adulte relais dans les QPV

## AXE 7 : EDUCATION ET SENSIBILISATION ECO-CITOYENNE DANS LES ECOLES ET LES QUARTIERS

### Sensibilisation au tri des déchets dans les écoles



**FINALITE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**FINALITE : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX, DES RESSOURCES**



## FINALITE : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Cette éducation, qui débute dès l'école maternelle comporte une sensibilisation à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur l'environnement. Aussi, tout au long de la scolarité, les projets mis en place qui s'inscrivent dans une logique interdisciplinaire et les activités proposées, doivent permettre aux élèves d'observer, de connaître, de comprendre, de prendre conscience de la valeur de leur environnement et d'agir en fonction des enjeux du développement durable.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, la Ville de Saint Louis et la CIVIS ont travaillé à la mise en œuvre dans les écoles d'un programme d'animations visant à amplifier la dynamique d'éducation à l'environnement et au développement durable et notamment d'accompagner les élèves sur le chemin de l'éco-citoyenneté.

Ce programme d'animation sur la prévention, le tri et la gestion des déchets en milieu scolaire et périscolaire a permis aux élèves de découvrir des gestes éco-citoyens pour un quotidien durable.

### Actions 2022 :

PARTENAIRES	THEMES	NBRES D'ENFANTS SENSIBILISES	NBRES D'ADULTES SENSIBILISES	TOTAL
Lycée Antoine Roussin	Gaspillage+compostage	21	2	23
Ecole Ambroise Vollard	Tri des déchets	70	6	76
Ecole Ambroise Vollard	Tri des déchets	92	4	96
Ecole Ambroise Vollard	Tri des déchets	91	4	95
Lycée Antoine ROUSSEN	Gaspillage alimentaire+Compostage	22	0	22
Ecole Ambroise Vollard	Tri des déchets	106	8	114
Lycée Antoine Roussin	Gaspillage alimentaire+Compostage	21	2	23
Ecole maternelle Plateau Goyaves	Compostage	35	4	39
Ecole Desforges Boucher	Tri des déchets	39	7	46
Ecole Adrienne Lenormand	Tri et compostage	107	9	116
Ecole Adrienne Lenormand	Tri des déchets	118	5	123
Ecole Noé Fougeroux	Tri des déchets	36	5	41
Ecole Sarda Gamiga	Tri des déchets	58	7	65
Ecole Albert Camus	Tri des déchets	41	3	44
Ecole Sarda Gamiga	Tri des déchets	27	16	43
Ecole Desforges Boucher	Tri des déchets	32	5	37
Ecole Pablo Picasso	Tri des déchets	13	1	14
Ecole Albert Camus	Tri des déchets	33	7	40
Centre aéré Pablo Picasso	Tri des déchets	52	6	58

Par ailleurs, plus de 1 200 adultes ont bénéficié d'une sensibilisation dans le cadre d'événements de proximité.

### **Perspectives 2023**

- Poursuivre la sensibilisation des élèves de la commune sur différents sujets en lien avec le Développement Durable (objectif plus de 400 élèves sensibilisés)
- Renforcer le plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire et développer les process de valorisation
- Déployer les actions au sein de 4 écoles (en lien avec les Alchimistes Peï et l'association Ti planteur) suite à la sélection de la Ville dans le cadre de l'appel à manifestation de la Région sur la gestion des biodéchets en restauration collective.

## **Politique de prise en compte de l'errance animale avec les différents partenaires**

Ce sujet est une problématique qui concerne l'ensemble de La Réunion et dont les facteurs sont multiples. Des échanges préalables avec la CIVIS ont eu lieu en 2022, il s'agira désormais de déployer sur le territoire un plan d'action.

### **Perspectives 2023**

- **Poursuivre les échanges engagés avec la CIVIS pour apporter une réponse adaptée aux enjeux du territoire**

## **PERSPECTIVES 2023**

Au-delà des perspectives propres à chaque action précédemment citée dans ce rapport, nous aurons, en lien avec l'agent en charge du développement durable (recrutement courant 2023), à élargir les réflexions à des thématiques plus globales en fonction des 5 finalités du développement durable telles que :

### **LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- ▶ Poursuivre les actions innovantes et ambitieuses comme celle engagée sur le futur écoquartier de l'Etang Bel Air
- ▶ Améliorer les performances énergétiques de la collectivité, notamment au travers des dispositifs Fonds Vert
- ▶ Développer les énergies renouvelables en accompagnant les porteurs de projets et mettant à profit les équipements publics
- ▶ Réduire les déplacements et favoriser les modes de déplacements doux ou à faible impact, avec notamment la déclinaison opérationnelle du schéma vélo et le développement de l'offre de service des transports en commun
- ▶ Améliorer la qualité de l'air

## **LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX NATURELS ET DES RESSOURCES**

- ▶ Préserver les espaces naturels
- ▶ Favoriser les actions de type « nature en Ville »
- ▶ Augmenter les espaces verts et requalifier les espaces publics afin de créer des îlots de fraîcheur, notamment en centre-ville de Saint-Louis et de La Rivière
- ▶ Conduire des actions de renaturation
- ▶ Préserver la biodiversité en lien avec les acteurs du territoire
- ▶ Accompagner le développement d'une politique agricole éco-responsable

## **LA COHESION SOCIALE ET L'EQUITE SOCIALE + L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**

- ▶ Rendre accessible la culture et le sport
- ▶ Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé
- ▶ Accompagner le public fragile dans leur parcours de vie
- ▶ Développer le dialogue citoyen, notamment via les Maisons Communales de Proximité
- ▶ Renforcer les actions de proximité dans les quartiers, notamment QPV
- ▶ Développer les actions liées à l'ESS avec une dimension forte en matière d'accompagnement et de création d'emploi local

## **CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**

- ▶ Sensibiliser le grand public aux enjeux du DD
- ▶ Informer, sensibiliser et former les agents de la collectivité au DD
- ▶ Poursuivre le déploiement d'une flotte de véhicule « 0 Carbone »
- ▶ Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments
- ▶ Travailler avec des producteurs (marchés forains, circuits courts...)
- ▶ Décliner le projet « Terre Nourricière » pour favoriser l'autoconsommation locale
- ▶ Intégrer le DD dans les programmes de construction et d'aménagement de la Ville, que ce soit pour les grands projets structurants ou les Petits Aménagements de Proximité
- ▶ Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural de la Ville pour préserver l'authenticité de la commune et en faire un vecteur d'un développement local raisonné
- ▶ Être exemplaire dans les achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables
- ▶ Travailler sur un budget vert et un bilan Carbone de la collectivité
- ▶ Développer des actions sociales pour les agents
- ▶ Réaliser un schéma directeur des archives avec une partie tri et élimination et une partie modernisation